

# CONVENTION DE PARTENARIAT "UNIVERCITES"

## UNIVERSITE – GRAND DIJON – VILLE DE DIJON

Entre d'une part,

L'Université de Bourgogne, représentée par son Président, Monsieur Alain Bonnin, dûment habilité par attribution du Conseil d'administration de l'Université en date du \_\_\_\_\_, et désignée ci-après par **l'Université**,

et d'autre part,

La Communauté Urbaine du Grand Dijon, représentée par son Président en exercice, dûment habilité par délibération en date du \_\_\_\_\_, et désignée ci-après par **le Grand Dijon**,

et ,

La Ville de Dijon, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération en date du \_\_\_\_\_, et désignée ci-après par **la Ville de Dijon**,

Il est convenu ce qui suit:

### Préambule

L'Université, le Grand Dijon et la Ville de Dijon ont la volonté de poursuivre le partenariat développé au cours des précédentes conventions entre 2003 et 2014. Ces trois partenaires réaffirment leur volonté d'unir leurs forces et énergies au service du développement de l'Université, du Grand Dijon, de la Ville de Dijon et de la Bourgogne, notamment dans l'accompagnement de la communauté d'universités et d'établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » (COMUE UBFC), créée en avril 2015 par l'Université de Bourgogne, l'Université de Franche-Comté, l'Université Technologique Belfort-Montbéliard, AgroSup Dijon, le Groupe ESC Dijon-Bourgogne et l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et Microtechniques.

L'Université est un levier important de développement économique, social et culturel du territoire communautaire, et l'action des collectivités territoriales est l'un des moteurs du développement de l'Université.

La présence de l'Université de Bourgogne, au cœur du grand campus de Dijon, ses laboratoires, ses étudiants, ses personnels, placent Dijon au rang des métropoles du savoir d'envergure européenne avec des retombées positives en matière d'emplois, de création d'entreprises, de dynamisme et d'attractivité.

L'Université de Bourgogne est un acteur majeur du développement éducatif, culturel, et socio-économique du territoire de la communauté urbaine dijonnaise et de Dijon, avec ses 27500 étudiants en Bourgogne, dont 25 000 dans la communauté urbaine du Grand Dijon, et ses 2900 enseignants chercheurs et personnels administratifs et techniques. Par ses formations pluridisciplinaires, elle assure un accès à l'enseignement supérieur pour tous les étudiants, et offre aux entreprises, l'assurance de recruter des jeunes qualifiés et compétents. Par ses activités de recherche et de transfert de technologie, elle apporte au monde économique des soutiens technologiques et des opportunités d'innovation. Par sa production

scientifique, ses masters d'excellence, la qualité reconnue de sa vie étudiante, et sa participation comme membre fondateur de UBFC, elle rayonne au plan national et international.

Le Grand Dijon souhaite poursuivre son engagement aux côtés de l'Université et de la COMUE UBFC pour développer à la fois l'action en faveur du développement économique et social, comme la cohérence du développement urbanistique de la communauté urbaine et du Campus.

Le Grand Dijon entend continuer à soutenir l'Université, principalement sur ses grands projets structurants qui vont renforcer sa notoriété auprès des bacheliers, des étudiants, des chercheurs français et internationaux, et des dirigeants des entreprises du territoire. L'enseignement supérieur, comme la recherche et le transfert de technologies, est un outil d'attractivité du territoire. Dans ce cadre, et en matière de développement économique, le Grand Dijon souhaite une Université pluridisciplinaire avec un rayonnement national et international.

Le Grand Dijon et la Ville de Dijon souhaitent favoriser aussi l'accès à l'enseignement supérieur pour que les étudiants fassent leurs études sur place après le baccalauréat et trouvent un emploi après leurs études sur le Grand Dijon, à travers des actions structurantes sur les conditions de vie des étudiants et des actions de communication visant à promouvoir l'enseignement supérieur et la recherche sur le Grand Dijon.

Le potentiel humain que représente le monde étudiant sur le territoire nécessite que le Grand Dijon et la Ville de Dijon développent le sentiment d'appartenance à une communauté de destin et l'enrichissement mutuel des valeurs et compétences sur le territoire.

La présente convention affirme deux objectifs majeurs:

- Faire de Dijon une grande capitale régionale de la connaissance, d'envergure européenne, qui nécessite de poursuivre le développement du campus visant à le hisser à la hauteur des grands Campus de renommée nationale et internationale.
- Poursuivre le plan de développement de la communauté urbaine et du campus.

Ces objectifs se déclinent autour des quatre axes suivants:

- 1- Ouverture de l'Université sur la Ville de Dijon et la Communauté Urbaine, et inversement,
- 2- Amélioration de la vie d'étudiante,
- 3- Accroissement de la synergie développement économique, socio-économique, recherche, formation et enseignement supérieur,
- 4- Développement d'une politique internationale de l'enseignement supérieur.

### **Axe 1 – Ouverture de l'UB sur la Ville de Dijon et la Communauté Urbaine, et de la Ville de Dijon et de la Communauté Urbaine sur l'UB.**

#### 1-1 - Transports en commun et modes de déplacements doux

Afin d'inciter les personnels mais aussi les étudiants de l'Université à rechercher des solutions alternatives à la voiture particulière pour les trajets domicile-Campus, l'Université s'engage à poursuivre son Plan de déplacement universitaire pour lequel le Grand Dijon apporte son soutien.

Ainsi, le Grand Dijon propose un service de transport collectif de pointe avec une desserte en bus et tram au cœur même du campus, et relié par deux « Parkings + Relais ».

Le Grand Dijon poursuit par ailleurs sa politique tarifaire en offrant un abonnement aux usagers de 18 à 25 ans, à un tarif préférentiel.

De son côté, l'Université s'engage à mettre en place une expérimentation de la modulation des plannings pour fluidifier les heures de pointes. Cela aura des impacts sur l'étalement des flux sur le réseau Divia, mais aussi pour l'accès aux parkings de l'UB, aux services de restauration...

Compte tenu du succès du réseau Divia et de la saturation aux "hyper-pointes" matinales, le Grand Dijon et son opérateur recherchent des solutions tendant à fluidifier le trafic (insertion de rames supplémentaires, validations à quai, amélioration de la qualité et de l'offre des lignes de bus complémentaires au tram...).

Par ailleurs, et dans l'objectif d'inciter à l'usage des modes actifs pour accéder au campus, mais aussi pour les déplacements internes au campus, le Grand Dijon et l'Université s'engagent à poursuivre la mise en place d'une solution de location longue et moyenne durée de vélos (DiviaVélo), ainsi qu'à équiper le campus de stationnements (arceaux, abris sécurisés).

En outre, l'Université favorisera l'usage du « co-voiturage » par la mise en place d'une ou plusieurs zones spécifiques sur le campus.

Enfin, dans le cadre de sa politique de gestion de flotte de véhicules, l'Université, accompagnée par le Grand Dijon, étudiera l'opportunité de mettre en place une solution d'auto-partage sur le campus.

## 1-2 - Équipements sportifs

Afin d'ouvrir le campus universitaire sur la Ville de Dijon, et de satisfaire les demandes croissantes d'utilisation des installations sportives de l'agglomération, les partenaires veilleront à respecter un principe de réciprocité et d'équilibre.

Ainsi le Grand Dijon, la Ville de Dijon et l'Université faciliteront l'accès et l'utilisation des équipements sportifs aux étudiants et associations sportives, dans la mesure des créneaux disponibles. Le Grand Dijon et la Ville de Dijon soutiennent dans la mesure de leurs possibilités, les manifestations sportives d'envergure organisées par l'Université.

Les partenaires conviennent de travailler à la mise en place d'une convention spécifique.

## 1-3 - Équipements culturels et valorisation du patrimoine

Le Grand Dijon et la Ville de Dijon facilitent les accès et l'utilisation des équipements culturels (salles de spectacles, théâtres, musées, ...) par les associations culturelles labellisées par l'Université. Ils soutiennent dans la mesure de leurs possibilités les manifestations culturelles d'envergure organisées par l'Université.

La Ville de Dijon soutient la pratique culturelle au sein de l'Université, notamment à travers son pôle culture regroupant l'atheneum, l'Université pour Tous de Bourgogne (UTB), la Mission Culture Scientifique (MSC) et les Editions Universitaires de Dijon (EUD).

Le Grand Dijon poursuit le dispositif "CarteCulture étudiants" afin de proposer aux étudiants un accès le plus large possible à la culture.

Par ailleurs, la Ville de Dijon contribuera à la valorisation du patrimoine architectural, artistique et scientifique de l'Université, notamment par la prise en compte du patrimoine universitaire dans le label Ville d'art et d'histoire et intégration des œuvres d'art in situ dans la réflexion en cours autour du Parcours d'art contemporain.

Un partenariat sera recherché entre la Bibliothèque Municipale et la Bibliothèque Universitaire afin d'améliorer la complémentarité de l'offre documentaire.

#### 1-4 - Ouverture des locaux universitaires durant les week-ends et vacances universitaires

Durant les périodes de non-utilisation pour ses propres besoins, l'Université de Bourgogne pourra proposer des salles de réunion et de rencontres aux associations. Pour cela, l'université de Bourgogne s'est dotée d'une procédure de mise à disposition de locaux par convention et avec tarification préférentielle

#### 1-5 - Actions concertées d'information et de communication pour promouvoir l'UB, la Ville de Dijon et le Grand Dijon

Afin de créer une plus grande synergie entre les différents systèmes d'information des parties et de faciliter leur accès à un public large, régional, national et international, celles-ci amplifieront les liens entre les sites internet de l'Université, de la Ville de Dijon et du Grand Dijon.

Le Grand Dijon poursuivra les actions de communication de promotion de l'enseignement supérieur et la recherche, en direction des lycées, des étudiants internationaux et français et des entreprises.

La Ville de Dijon s'engage à favoriser l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux et français dans la cité (cf. 4-2).

## **Axe 2 – Amélioration de la vie étudiante**

#### 2-1 - Aides financières aux étudiants

La Ville de Dijon accorde chaque année des bourses aux étudiants pour un montant de 148 000 € et propose des vacances, emplois temporaires et stages aux étudiants, pour un montant global de 2,5 millions d'euros en 2014-2015.

La Ville de Dijon maintient :

- l'attribution de 250 « bourses municipales » aux étudiants dijonnais selon des critères sociaux et d'engagement citoyen
- la proposition de vacances et emplois temporaires à des étudiants au sein de ses services, dans la mesure de ses besoins,
- Le soutien à l'Université pour Tous de Bourgogne (UTB) à travers la prise en charge partielle des inscriptions pour les dijonnais non imposables à l'impôt sur le revenu (50 % de réduction).

Afin d'encourager les offres d'emplois ou stages pour les étudiants, les parties faciliteront la circulation de l'information en liaison avec le CROUS, les Points Informations Jeunesse (PIJ), et l'interface « uB-Link » de l'Université de Bourgogne et de son futur portail "étudiants".

#### 2-2 - L'étudiant au cœur de la Cité

Les parties développeront ensemble des actions pour l'accueil des nouveaux étudiants, notamment à l'occasion du mois de « bienvenue » à l'Université de Bourgogne et ainsi à promouvoir l'intégration des étudiants dans la cité.

La Ville de Dijon s'attachera à développer l'action citoyenne des étudiants au cœur de la Cité :

- en structurant, par une contrepartie citoyenne au versement des bourses municipales étudiantes, le rapprochement entre le monde étudiant et la société civile.
- en soutenant, par un appel à projets annuel, les initiatives étudiantes citoyennes.

Des partenariats pourront se développer entre la Ville de Dijon et des filières de l'Université, en vue de projets éducatifs communs et impliquant des rencontres entre étudiants et enfants sur les temps scolaires, péri et extra-scolaires.

La nouvelle carte étudiante multiservices "Pass' UBFC", sera mise en place et active dès la rentrée 2015. Cette carte «tout en un», premier grand projet commun de l'Université Bourgogne Franche-Comté, offrira l'accès à de nombreux services dans et entre les établissements de l'enseignement supérieur en Bourgogne et Franche-Comté et les CROUS et dans le cadre de la mobilité interrégionale. Dotée d'une technologie sans contact, cette carte multiservices et multipartenaires offrira un grand nombre de fonctionnalités. Elle concerne près de 67 000 étudiants et 7 300 enseignants et personnels des établissements concernés.

### 2-3 - Accès au logement

Le Grand Dijon, la Ville de Dijon et l'Université étudieront, dans le cadre d'une étude de faisabilité, avec le CROUS, le CFA La Noue et différents partenaires, le développement d'un partenariat spécifique afin d'améliorer l'accès au logement des étudiants.

### 2-4 - Santé

Dans un souci de prévention et de santé publique, les partenariats existants, tels que le dispositif « Harmonuits » avec Dijon Ville Santé (prévention des conduites addictives), seront poursuivis.

La Ville de Dijon, via Dijon Ville Santé, poursuivra les partenariats existants tels que le « village nutrition santé » (participation d'étudiants à cette manifestation annuelle).

L'université de Bourgogne est l'une des 20 premières universités françaises à disposer d'un Centre de Santé. Du fait de sa proximité avec les étudiants, le Centre de santé universitaire peut apporter une aide médicale rapide et appropriée aux étudiants, notamment à ceux en situation de précarité ou présentant des besoins spécifiques, qui sans cela renonceraient aux soins.

Une épicerie solidaire à destination des étudiants sera créée au 2<sup>nd</sup> semestre 2015 sur le campus dijonnais de l'université de Bourgogne. Partie de l'observation que de nombreux étudiants, même non boursiers, ne pouvaient pas se payer à manger, même au prix d'un repas aux restaurants universitaires, Epi'Campus leur permettra de se procurer des produits de première nécessité à un prix peu élevé.

### 2-5 - La Carte Culture étudiant

La Ville de Dijon, le Grand Dijon et l'Université poursuivront leur partenariat pour la Carte Culture. Ce dispositif de valorisation et de facilitation d'accès au panorama culturel de la Communauté Urbaine rencontre chaque année un succès constant et de nouveaux partenaires sont recherchés. L'Université s'engage à communiquer auprès des étudiants concernés sur les spectacles proposés par les différents partenaires de la Carte Culture.

Le dispositif "CarteCulture" porté par le Grand Dijon pourrait être une composante intégrée dans la carte "Pass' UBFC".

### **Axe 3 – Accroissement de la synergie développement économique, socio-économique, recherche, formation et enseignement supérieur.**

#### 3-1 - Promotion des formations adaptées aux besoins socio-économiques de la Communauté Urbaine

Par ses missions d'enseignement et de recherche, l'Université contribue au développement socio-économique de la Communauté Urbaine. L'Université et le Grand Dijon réaliseront conjointement des études pour promouvoir des projets de formation et de recherche favorisant ce développement, en adéquation avec les besoins des entreprises du territoire.

Par sa participation aux dispositifs « Les entrepreneuriales » et « PEPITE Bourgogne Franche-Comté », l'Université fait découvrir et favorise l'entrepreneuriat dans le Grand Dijon.

#### 3-2 - Soutien à la recherche et au transfert de technologies

L'ensemble des projets de l'Université en matière de recherche et de transfert de technologies apporte une contribution importante au développement économique local et les partenaires de l'Université décident d'y apporter une contribution significative.

Le Grand Dijon participera, aux côtés des autres partenaires, au financement des centres de ressources technologiques, déjà créés ou futurs, dans le cadre des activités de valorisation de l'Université de Bourgogne confiés à la SATT Grand-Est, dont le siège social est à Dijon.

L'Université pourra également apporter sa contribution aux travaux de l'observatoire de l'âge mis en place par la Ville de Dijon dans le cadre de la démarche « Ville Amie des Aînés ».

#### 3-3 - Soutien aux projets structurants de l'Université

##### 3-3-1 - Accompagnement de l'Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC)

Les partenaires soutiendront la communauté d'université et d'établissements UBFC, qui a été créée en avril 2015 par l'Université de Bourgogne, l'Université de Franche-Comté, l'Université Technologique de Belfort-Montbéliard, Agrosup Dijon, le Groupe ESC Dijon-Bourgogne, et l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques.

Cette fédération d'établissements permet de créer en Bourgogne Franche-Comté un campus de dimension européenne accueillant près de 67 000 étudiants, 7 300 enseignants et personnels administratifs, une soixantaine de laboratoires de recherche, plus de 2000 doctorants.

Ce regroupement d'établissements bénéficie de compétences transférées par ces établissements fondateurs. En créant UBFC, les membres fondateurs ont décidé de lui donner en propre la formation doctorale dans son intégralité. UBFC a également la responsabilité de la signature scientifique de la production émanant des personnels des établissements membres et des doctorants d'UBFC. Cette signature commune nous permettra de gagner en visibilité nationale et internationale. UBFC sera par ailleurs responsable de l'attribution des crédits récurrents de la recherche venant du Ministère aux structures de recherche des établissements membres. Enfin, UBFC porte en propre les projets structurants de développement du site, impliquant ensemble des établissements membres, dont les projets d'investissements d'avenir comme le projet ISITE-BFC.

A côté de ces compétences que les établissements membres ont transféré à UBFC, elle assure des

compétences de coordination relativement à l'offre de formation, à la politique scientifique, numérique, culturelle, de transfert, de communication, d'internationalisation, d'édition scientifique et de vie étudiante.

L'accompagnement du Grand Dijon interviendra notamment par une participation au fonctionnement.

### 3-3-2 - I-SITE

UBFC porte la candidature de la Bourgogne Franche-Comté à l'initiative d'excellence IDEX-ISITE qui s'intègre à la vague 2 du « Programme Investissement d'Avenir ». L'objectif de ce programme doté de 3,1 milliards d'euros, est d'identifier un nombre limité de sites universitaires d'excellence en France. Le volet I-SITE est ouvert à des sites universitaires fortement structurants pour leurs régions.

L'enjeu est essentiel pour l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne Franche-Comté. Bien au-delà des enjeux financiers, la réussite finale à cet appel à projets (sélection finale en janvier 2016) bénéficiera à tous les acteurs économiques du territoire et permettra de créer au sein de la grande région un environnement international stimulant pour attirer les étudiants et chercheurs talentueux, favoriser la production d'une recherche de haut niveau, assurer l'accès aux savoirs et aux formations de qualité.

Cohérentes avec les projets PIA en BFC et avec France 2020, les ambitions scientifiques à long terme veulent positionner UBFC au niveau du leadership international dans les disciplines suivantes:

- **Domaine prioritaire 1 : Matériaux avancés, systèmes intelligents et énergie propre; calcul photonique neuromorphique ; matière programmable.**
- **Domaine prioritaire 2 : Transitions socio-écologiques et alimentaires, innovation dans l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire; stratégies de gestion territoriale.**
- **Domaine prioritaire 3 : Traitements innovants des maladies chroniques et inflammatoires; sciences de l'expertise humaine; soins intégrés et centrés sur le patient.**

Les partenaires soutiennent le projet I-SITE porté par UBFC et participeront, en fonction de leurs possibilités, à toute démarche favorisant sa réussite.

### 3-3-3 - Le Pôle d'Ingénierie et de Management (Pôle IM) de UBFC

Le Grand Dijon, qui a participé au lancement du Polytechnicum, continuera à soutenir et promouvoir cet outil, notamment lors de l'évolution de ce dispositif par la mise en place d'un Pôle d'Ingénierie et de Management (Pôle IM) au sein de UBFC. L'accompagnement du Grand Dijon interviendra notamment par une participation au fonctionnement.

### 3-3-4 - Soutiens aux PIA : « Mission scientifique » et « Alternance »

Le Grand Dijon pourra accompagner les PIA « Réseau des Experimentarium » et « Cité de l'alternance » pour lesquels l'Université de Bourgogne est le porteur de projet.

### 3-3-5 - Le CFA du supérieur pour développer la formation par l'apprentissage

Le Grand Dijon poursuivra son soutien au Centre de Formation des Apprentis (CFA) du supérieur qui répond à la volonté de l'Université de développer certaines formations professionnelles par la voie de l'alternance (contrat de professionnalisation et contrats d'apprentissage). Ce CFA complète l'offre de formation en apprentissage tout en étant complémentaire des CFA de branches préexistantes.

### 3-3-6 - Le pôle « Formation et vie universitaire » de l'Université de Bourgogne

Créé par le rassemblement des services « scolarité centrale », « plate-forme d'insertion professionnelle », le « service d'information et d'orientation », et le « Bureau de la vie étudiante », ce pôle participe activement à trouver une meilleure adéquation entre formation et emploi, entre orientation et réussite étudiante.

### 3-3-7 - Le soutien à des formations spécifiques

Le Grand Dijon pourra participer au financement de certains masters, l'Université s'engageant à en assurer la pérennité sur le territoire dijonnais, notamment l'Institut des Territoires.

### 3-3-8 - Le soutien à des colloques

Le Grand Dijon soutiendra des colloques, en lien avec le développement économique et l'emploi du territoire, nationaux et internationaux, rassemblant des chercheurs français et internationaux, et labellisés au préalable par la présidence de l'université, dans un montant maximum de 20 000 euros par an. La Ville de Dijon, quant à elle, pourra financer, à titre exceptionnel, des colloques validés par l'université et elle-même.

### 3-3-9 - La chaire Unesco « culture et tradition du vin »

Le Grand Dijon et la Ville de Dijon poursuivront leur soutien à la chaire Unesco unique au monde, intégrée à l'Université de Bourgogne, pour ses programmes de formation en France et à l'étranger.

### 3-3-10 - La Cité Internationale de la Gastronomie

Avec un million de visiteurs par an, le site de la Cité Internationale de la Gastronomie sera un porte-drapeau de la gastronomie française et du vin dans le monde et vient compléter la labellisation au Patrimoine mondiale de l'UNESCO des Climats de Bourgogne, obtenue le 4 juillet 2015.

Le cœur du projet sera le « pôle culture et formation », incluant des espaces muséographiques, des salles de conférences, des ateliers, des boutiques, des restaurants et un pavillon des vins qui rappelle que Dijon est, au sein du réseau français des cités de la gastronomie, identifiée comme le « pôle moteur » en matière de valorisation de la vigne et du vin.

L'Université de Bourgogne accompagnera ce projet d'envergure pour la Ville de Dijon et le Grand Dijon.

### 3-3-11 - Le GIP Vigne et Vin

Les partenaires accompagneront le développement du Groupement d'Intérêt Public – Pôle Bourgogne Vigne et Vin créé en 2015. Cette structure ambitieuse de concertation et de coordination des démarches de recherche, de formation et de transfert dans les domaines de la vigne et du vin, sera, entre autres, un soutien important du « pôle culture et formation » de la Cité Internationale de la Gastronomie.

### 3-3-12 - La Mission Culture Scientifique (MCS)

Le Grand Dijon et la Ville de Dijon poursuivront le soutien des programmes d'actions annuelles de la Mission Culture Scientifique, notamment les programmes culturels de rencontres entre citoyens et chercheurs, comme l'Experimentarium, la nuit des chercheurs, les partenariats avec le Muséum Jardin des sciences, etc.

### 3-3-13 - Le plan pluriannuel de développement durable de l'Université

Engagés ensemble dans une politique ambitieuse en matière de développement durable au travers du plan ECO<sup>2</sup>, le Grand Dijon participera au fonctionnement et projets du service « campus durable et citoyen » de l'Université.



Ce partenariat s'appuie sur le plan pluriannuel « Environnement et développement durable » voté par l'Université et sur le service « campus durable et citoyen » créé par l'Université pour accompagner la mise en œuvre de ce plan.

Forte de ce partenariat et de son plan d'actions, l'UB a remporté en 2015 le 1er prix des trophées RSE « Approche globale » qui distingue les meilleures initiatives et engagements en matière de développement durable de la région Bourgogne. L'Université a été choisie parmi plusieurs entreprises régionales finalistes dans la catégorie « plus de 250 salariés ».

#### 3-3-14 - La participation commune à des salons

Afin de promouvoir les études supérieures à Dijon et l'attractivité du territoire, le Grand Dijon et l'Université pourront participer ensemble à des salons locaux, nationaux et internationaux.

Une attention particulière sera portée aux animations de ce type se déroulant dans les villes partenaires de Dijon, sous réserve de l'intérêt de la manifestation.

D'autre part, Dijon Développement, agence de développement économique du territoire de la communauté urbaine du Grand Dijon, et l'Université, via son Espace Entreprises, auront l'opportunité de travailler de manière partenariale afin de renforcer les relations Université-Entreprises, notamment dans le cadre de salons.

#### 3-4 - La mise à disposition des compétences

La Ville de Dijon et le Grand Dijon solliciteront les compétences spécifiques de l'Université pour la mise en œuvre d'études, d'évaluations, d'apports méthodologiques, et de missions particulières.

##### 3-4-1- Accueil de stagiaires

La Ville de Dijon et le Grand Dijon privilégieront l'accueil de stagiaires issus de l'université avec des thématiques de stage s'inscrivant dans leurs champs de compétences respectifs et répondant à une réelle demande de travaux, d'analyses, d'apports divers de la part de leurs services. Les travaux de stages feront l'objet de rapport servant à la validation de leur diplôme.

Pour ce faire, il est prévu que la demande de stagiaires sur les différentes thématiques fassent l'objet d'un examen spécifique avec l'Université en septembre de chaque année.

##### 3-4-2- Relations avec les « masters »

Les partenaires et les responsables de « masters » poursuivront la mise en place des partenariats de travail sur des thématiques de la collectivité et débouchant sur des contrats d'études avec des groupes d'étudiants.

##### 3-4-3 - Relations avec les chercheurs

Les partenaires privilégieront également l'échange de compétences avec les enseignants-chercheurs des unités de recherche de l'Université, qui se concrétisera sous la forme de participation à des travaux, d'apports d'expertises, et de compétences méthodologiques. Ces échanges offriront en retour un terrain d'expérience pour les travaux de recherches des unités de l'Université.

Ces relations se formaliseront au travers d'une convention de partenariat au cas par cas.

##### 3-4-4 - Relations avec l'Observatoire de l'étudiant de l'Université

La Mission Observatoire et Prospective du Grand Dijon et l'Observatoire de l'étudiant de l'Université poursuivront leur collaboration pour améliorer la connaissance du devenir des étudiants de l'agglomération

dijonnaise.

### 3-4-5 – Relations avec l'Espé

La Ville de Dijon affirme son souhait de développer un partenariat spécifique avec l'Espé, ayant trait notamment à l'information des futurs enseignants de l'enseignement primaire sur la continuité et la complémentarité des actions éducatives sur les temps scolaire et périscolaire.

## **Axe 4 – Développement d'une politique internationale de l'enseignement supérieur.**

### 4-1 - Communication et valorisation commune de la ressource internationale

Les partenaires s'attacheront à diffuser une image constructive de Dijon et son agglomération à l'international et renforcer les échanges universitaires avec les villes étrangères partenaires de l'agglomération.

Elle pourra notamment se concrétiser lors du Printemps de l'Europe, où durant quinze jours, la Ville de Dijon soutient et accompagne toutes les actions en lien avec l'Europe.

Les partenaires valoriseront l'Université et ses activités internationales (diplômes en anglais, FLE, écoles d'été, ...) lors des missions de la Ville de Dijon et du Grand Dijon.

Les partenaires de l'Université lui fourniront du matériel et objets de communication de prestige sur la ville et son agglomération, pour les missions universitaires à l'international.

### 4-2 - Appui à l'accueil des étudiants et chercheurs internationaux

Les partenaires poursuivront leur politique d'accueil des étudiants internationaux qui viennent pour quelques mois ou pour l'année universitaire, parfaire leur français, enrichir leur formation.

Avec la participation d'organismes associés (La Vapeur, l'Office du Tourisme, l'association InsiDijon...), la Ville de Dijon continuera d'organiser deux temps d'accueil, l'un en septembre (environ 200 étudiants) et l'autre en février (environ 100 étudiants), au cours desquels les étudiants seront reçus à l'hôtel de Ville, pourront bénéficier d'une visite guidée de la Ville et d'un passeport d'accès gratuit aux installations sportives et culturelles.

Au-delà de ce temps d'accueil, les partenaires appuieront tous les dispositifs favorisant l'intégration des étudiants internationaux. Et notamment leur mise en relation avec les habitants de Dijon et du Grand Dijon, grâce notamment au tissu associatif.

Les partenaires participeront au dispositif d'accueil en gare organisé par l'Université. Les partenaires appuieront tous les dispositifs favorisant la mise en relation des étudiants et des habitants de Dijon et du Grand Dijon. La ville de Dijon et le Grand Dijon fourniront à l'Université du matériel et objets de communication de la ville qui seront remis aux étudiants et aux chercheurs dès leur arrivée en gare.

### 4-3 - Coopérations conjointes

La coopération entre Dijon et l'UB sera notamment renforcée en direction des villes partenaires de Dijon (missions communes, appui financier spécifique de Dijon aux échanges d'étudiants et d'enseignants entre

l'UB et les établissements d'enseignement supérieur de ces villes):

- hors Europe, Dallas (USA), Volgograd (Russie).
- Au sein de l'Europe : Cluj (Roumanie), Guimaraes (Portugal), Mayence (Allemagne), Opole (Pologne), Pécs (Hongrie), Reggio Emilia (Italie), Skopje (Macédoine), York (Royaume-Uni).

4-4 - Le centre des langues et des cultures pour tous, lieu pour tous les habitants de Dijon et du Grand Dijon

Les partenaires feront la promotion des activités (cours, conférences, manifestations festives, stages,...) du Centre des langues et des cultures pour tous dans leurs publications.

## **Axe 5 – Modalités d'exécution.**

5-1 - Durée.

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans allant jusqu'au 31 décembre 2017. Elle est renouvelable par décision expresse 1 fois pour une durée équivalente, par voie d'avenant.

5-2 - Lien avec le Grand Besançon

Le Grand Dijon sollicitera le Grand Besançon pour mener une politique partenariale en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

5-3 - Engagements financiers des partenaires

Les parties conviennent qu'elles procéderont chaque année à des inscriptions budgétaires en précisant qu'elles se rattachent à la dite convention.

Celles-ci feront l'objet d'une présentation lors d'un des deux comités de pilotage.

Les représentants du Grand Dijon et de la Ville de Dijon ont pris des engagements de principe quant à un soutien à apporter aux projets structurants et colloques menés par l'Université au cours de la période du 15/10/2014 au 15/10/2015. Un soutien financier sera accordé dès l'entrée en vigueur de la présente convention au titre des réalisations déjà accomplies au cours de cette période et conformément aux délibérations prises en conseil de communauté et en conseil municipal.

5-4 - Mise en œuvre.

Un comité de pilotage se réunira au moins deux fois par an. Il sera composé d'1 représentant pour la Ville, d'1 représentant pour le Grand Dijon et de 2 représentants pour l'Université.

Les représentants élus pourront être accompagnés des services autant que de besoin et en fonction des thématiques.

Fait à Dijon, en trois exemplaires originaux,

Le

Communauté urbaine du Grand Dijon  
Le Président

Université de Bourgogne  
Le Président

Ville de Dijon  
Le Maire